



ASSOCIATION LE PIC NOIR

L'association a pour objet la préservation et la défense de l'environnement, du cadre de vie, d'un développement de l'urbanisme et de l'aménagement soucieux de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que de la qualité de vie dans le département du Jura, au regard notamment des projets d'aménagement touristique et de loisirs et de tous projets susceptibles d'affecter l'identité rurale des communes du département du Jura.

Elle se propose de contribuer à l'élaboration d'une politique touristique respectueuse de cette identité rurale.

1, rue de la Miséricorde
39800 Poligny

www.lepicnoir.fr

contact@lepicnoir.fr

CAHIER D'ACTEUR

Le projet Center Parcs de Poligny n'est pas un projet de développement durable !

En octobre 2013, la presse locale publie une nouvelle, présentée comme une certitude : dans sa forêt, la ville de Poligny accueillera un Center parcs dont l'ouverture est prévue au printemps 2018. Les habitants de la Communauté de communes (CC) du Comté de Grimont tombent des nues, l'affaire alimente les conversations et suscite des questions. Quels impacts seront générés par ce projet sur la vie quotidienne et l'environnement de chacun ?

L'association "le Pic noir" naît de ces interrogations et de l'opacité qui entoure le projet.

Ce qui anime les fondateurs du Pic noir, c'est le besoin **d'en savoir plus**. Présentant que cette affaire recèle bien des points obscurs volontairement tus, constatant que les éléments communiqués par la presse sont inconsistants et subjectifs, ils rassemblent les citoyens sur ces préoccupations.

Depuis un an et demi, **le Pic noir enquête**.

Il est catalyseur d'une réflexion commune, et imperceptiblement, de par les informations qu'il déniche, **il devient lanceur d'alerte**.

En convergence avec cette recherche, la commission du débat public a rendu possible une démarche nouvelle de réflexion collaborative qui devrait inspirer les élus locaux pour la gestion concertée du territoire de la CC du Comté de Grimont.

A ce jour, les 743 adhérents du Pic noir poursuivent un même objectif : que le Center parcs de Poligny ne voie pas le jour, estimant que ce projet ne s'inscrit pas dans une perspective de développement durable.

Suffit-il de respecter les normes réglementaires actuelles pour considérer qu'un projet d'urbanisme est de nature durable ?

NON !

Nous affirmons que tout projet qui nécessite la dépense de toujours plus de ressources naturelles n'est, par définition, pas durable.

Les éléments qui étayent notre position sont exposés dans ce cahier.



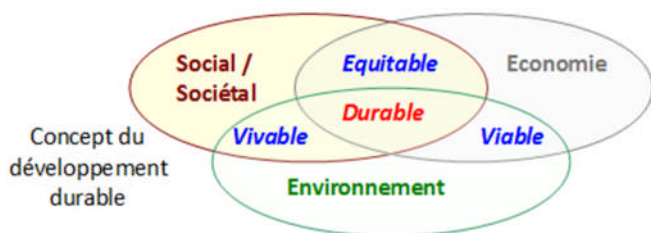
Avant : le site du Center Parcs depuis Plane
Crédit photo : le Pic noir



Après : le site du Center Parcs depuis Plane (simulation)
Crédit photo : le Pic noir

DE LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE CONCEPT

Le concept de développement durable est né en 1987, exprimé dans le rapport Brundland, suite au constat de l'impérieuse nécessité de se préoccuper de la pérennité des ressources planétaires pour permettre le développement des activités humaines dans un contexte social et sociétal équitable. Autrement dit, il s'agit de ranger la maison avant de vouloir l'agrandir, et cette tâche est plus que jamais d'actualité.



L'application de ce concept s'appuie sur 4 principes fondamentaux :

- La **solidarité** entre les pays, entre les peuples, entre les générations, et entre les membres d'une société : partager les ressources de la Terre avec nos voisins sans spolier nos enfants.
- La **précaution** dans les décisions afin de ne pas causer de catastrophes quand on sait qu'il existe des risques pour la santé

ou l'environnement.

- La **participation** de chacun, quels que soient son métier et son statut social.
- La **responsabilité** de chacun, pour que celui qui abîme, dégrade et pollue, répare.

Voici les points principaux du projet Center parcs qui permettent d'affirmer son inadéquation avec le principe de développement durable.

CENTER PARCS ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Au sujet de l'implantation géographique

Ce projet prévoit de construire une bulle de 9000 m² chauffée toute l'année à 29° sur le premier plateau du Jura, lieu connu pour ses hivers rigoureux. Même s'il répond aux nouvelles normes environnementales, il fera consommer une quantité non négligeable d'énergie première qui serait plus durablement utilisable dans le cadre de l'application de la future loi sur la transition énergétique.

Gabegie de bois et d'énergie fossile.

Ce projet d'implantation sur une zone naturelle à la géologie karstique, représentant l'impact d'un bourg de 2000 habitants, pose la problématique de l'eau. Alimentation en eau potable, traitement des effluents...

Gabegie d'eau.

Ce développement n'est ni soutenable, ni viable.

Ce projet qui utilise l'image du Jura - nature authentique et préservée - pour promouvoir une bulle aménagée avec des palmiers et autres plantes tropicales, déforme et détruit cette image forte, à l'origine de son attrait et de ses succès.

Ce développement n'est pas désirable.

Ce projet qui nie la tradition de coopération des acteurs économiques du Jura n'est pas le fruit d'une demande locale ; il ne répond qu'aux besoins de développement d'un groupe d'affaires : Pierre & Vacances-Center parcs.

Ce développement n'est pas démocratiquement durable.

Ce projet participe à l'artificialisation des terres agricoles et forestières alors que l'on sait que chaque

année 90 000 ha de terres arables disparaissent en France

Ce développement n'est pas vivable, ni viable, pour le Jura et pour la France.

Au sujet de la responsabilité sociale

Ce projet de tourisme dans un parc clôturé, pratiquant des activités ludiques en milieu artificialisé de type "mer du sud" et toutes bien payantes, aboutit à un fonctionnement autocentré, loin d'un tourisme de découverte de territoire, porteur d'enrichissement culturel.

Ce projet qui fait miroiter la création, à terme, de quelques 230 équivalents temps plein, emplois aux conditions médiocres : CDI à 9h/semaine pour l'entretien des locaux, tous salaires au SMIC, très peu de cadres, turn-over important..., sans parler de la précarisation des salariés qui participeront à sa construction (que deviendront-ils une fois l'équipement terminé ?). Cette perspective mirifique aboutira, in-fine, à une augmentation de la paupérisation.

Ce développement n'est pas socialement responsable.

Mouvement de grève à Center parcs de Chamouille
L'UNION, 10 octobre 2014 - Camille Gaubert
<http://www.lunion.com/region/mouvement-de-greve-a-center-parcs-de-chamouille-ia3b26n421223>



Au sujet de l'entreprise Pierre et Vacances

Ce projet porté par un groupe financier dont le conseil d'administration est composé des dirigeants de groupes leaders mondiaux (transports maritimes par transconteneurs, transports aériens low-coast, leaders européens en travaux publics, en croisières...), toutes entreprises grandes émettrices de gaz à effet de serre. Quid de la perspective des accords envisagés à Paris lors de la COP 21 ?

Au regard des enjeux climatiques, ce développement n'est pas soutenable.

Pour vendre son concept de vacances en milieu

"naturel", l'entreprise n'hésite pas à utiliser des procédés qui sont à l'opposé de ses aspirations environnementales (ex. "food truck").

Ces pratiques incohérentes ne relèvent pas d'un développement éthique et responsable.

Pierre & Vacances

PIERRE & VACANCES LANCE SON FOOD TRUCK
A 2300 M D'ALTITUDE !

7 avril 2014

Pierre & Vacances, en partenariat avec La Plagne, donne le coup d'envoi de son Food Truck sur les sommets de Paradiski ! Cette première étape marque le début d'une tournée estivale, durant laquelle le Food Truck Pierre & Vacances sillonnera la France entière.

LE PLUS HAUT FOOD TRUCK DU MONDE !

Pour en savoir plus...

Source Internet » espace presse tourisme, groupe Pierre et Vacances Centerparcs »

<http://rptourisme.pierreetvacances.com/pierre-vacances-lance-son-food-truck-a-2300-m-daltitude/>

Au sujet de l'utilisation de l'argent public

Ce projet porté par Pierre et Vacances nécessite le recours à des niches fiscales nécessaires à la survie de l'entreprise. Ces avantages fiscaux, détournant de l'argent public au profit d'actionnaires, sont obtenus par un lobbying actif auprès de certains responsables politiques nationaux.

Ce projet, soutenu financièrement par nos collectivités, entame une bonne part de leurs budgets. Ne serait-il pas aussi utile à la vitalité des activités jurassiennes, souvent modestes certes, mais présentes sur l'ensemble du territoire et porteuses d'emplois pérennes ?

Ce développement n'est ni équitable, ni responsable, ni durable.

Pour conclure

Ce projet n'est que la traduction d'une vision économique basée sur la consommation sans aucune contrainte, quasiment en libre service. Il est mensonger quand il prône un retour à la nature alors qu'il offre une nature "tropicale factice" : où sont les grands espaces du Jura, sa nature préservée et ses lacs ?

Le tourisme dans le Jura, c'est un tourisme diffus, porté par le tourisme social, créateur d'emplois pérennes, s'appuyant sur le désir d'une relation à la nature ici préservée, d'une vie plus saine, d'une découverte de ses habitants et de ses sites patrimoniaux.

C'est ce développement-là qui est durable.

UN SEUL PROJET D'AMENAGEMENT, FUT-IL CENTER PARCS, PEUT-IL PRETENDRE A ETRE L'OSSATURE D'UN PROJET DE TERRITOIRE ?

Personne ne met en doute la volonté des élus locaux de remplir la mission dont ils ont défini les contours au cours de la campagne électorale. Légitimés dans leur fonction par leur élection, ils sont amenés à faire des choix qui devraient s'inscrire dans un projet de territoire.

Mais, encore faut-il qu'il existe un projet de territoire tel qu'il est concevable au XXIème siècle, à savoir un Agenda 21 (commissariat national au développement durable).

Remarque : 46,3% de la population française est gérée par un Agenda 21, et seulement 20,5% des jurassiens !

Cinq finalités pour des projets territoriaux de développement durable selon le cadre de référence national

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources
3. Epanouissement de tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires
5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Comment se dessine un projet de territoire ?

Fin 2013, le Conseil général du Jura a mis en place une démarche participative, respectant ainsi les critères nationaux, pour élaborer l'Agenda 21 du Jura, publié en avril 2014. La nouvelle assemblée a-t-elle décidé d'en suivre les orientations ? Nous l'espérons.

Le seul projet Center parcs ne peut prétendre répondre à la perception systémique et complexe que nécessite la politique à l'échelle du département. Or, une fois l'argent dépensé pour cet aménagement, que restera-t-il pour soutenir les initiatives de tous ordres ?

Sur la CC du Comté de Grimont, un Agenda 21 serait une évidence

Poligny est remarquable par les réalisations sociales et collaboratives, sources d'emploi (directs ou induits), effectuées par la volonté de ses habitants parmi lesquelles on peut citer sans exhaustivité l'ALCG, les jardins du partage, l'Alter'marché du Dan...

L'exemplaire réussite de la librairie polinoise est représentative de l'état d'esprit des citoyens. Voilà une entreprise qu'ils n'ont pas voulu voir mourir. Avec un financement participatif, ils l'ont d'abord remise à flot ; elle a prospéré jusqu'à créer deux ETP et vient tout juste de s'acheter des locaux plus spacieux, faisant appel encore une fois aux parts citoyennes.

Les ressources humaines de ce territoire sont pleines d'énergie. Les chiffres, révélateurs de leur vitalité, parlent d'eux-mêmes : 7,2% de chômeurs, [France : 10,4%] (au 01/01/2015, source INSEE), 89% des emplois issus du secteur privé, contre 11% du secteur public (qui en manque, il y a urgence).

Autre exemple récent, lié au travail du Pic noir : une association, ID39, est née pour présenter une alternative à l'unique solution miracle le "fabuleux" Center parcs. Des acteurs de tous bords, spontanément, travaillent à présenter des projets multiples de développement, créateurs d'emplois et respectant les critères de durabilité. Et tout ceci sans les montants faramineux d'argent public nécessaires à la réalisation du center parcs !!!

EN GUISE DE CONCLUSION

La programmation de ce projet, sans aucune concertation des citoyens, questionne nos institutions et leurs fonctionnements décisionnels ; elle montre les limites d'une démocratie représentative, quand les représentés ne se retrouvent pas dans les choix de leurs représentants.

Non, le Center parcs n'est pas un projet de développement durable, et peut encore moins, résoudre à lui seul, l'ensemble des problématiques de développement de la CC du Comté de Grimont.

À quand un Agenda 21 de la CC du Comté de Grimont, fédérant toutes les forces vives dans la même aspiration de construction d'un avenir commun, solidaire et collaboratif, préservant les ressources naturelles et patrimoniales et laissant la place à l'épanouissement de chacun ?